

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. JURY, Vice-Président, rappelle la compétence économique de la Communauté de Communes, et notamment concernant l'aménagement des zones d'activités (dont celle de Chambaud à Saint-Romain-Lachalm).

Il expose que la station d'épuration de la zone d'activités de Chambaud ne fonctionne plus correctement et nécessite d'être réhabilitée.

M. JURY expose qu'une consultation a été lancée à cet effet comportant un lot unique pour la réhabilitation complète de la station d'épuration, ainsi qu'une tranche optionnelle permettant la création d'une voie d'accès directe à la station.

Il précise que la commission MAPA s'est réunie le 14 novembre à 16h00 pour analyser les offres reçues.

M. JURY présente alors au Conseil Communautaire l'analyse des offres effectuée lors de la commission MAPA et ajoute que plusieurs candidats (3 sur 5) ont proposé une variante technique pour la tranche ferme. Une variante pourrait être retenue car elle apporte une réelle plus-value technique à la station d'épuration incluant un poste de refoulement et un automate facilitant le fonctionnement et la maintenance de cette dernière.

DELIBERATION N° :

DC/2022-11-14/04

OBJET DE LA SEANCE :

**Zone d'activités de
Chambaud
(Saint-Romain-Lachalm)**

**Réhabilitation station
d'épuration - Attribution des
marchés**

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111404-DE
Reçu le 25/11/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les résultats de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure adaptée et présentée à la commission MAPA qui s'est réunie le 14 novembre 2022 à 16h00,

- décide d'attribuer le marché susmentionné à l'entreprise la mieux-disante,
- autorise le Président à signer les marchés avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o Lot unique : tranche ferme + tranche optionnelle :
 - Estimation maîtrise d'œuvre : 272 405 € HT
 - Offre retenue : MOULIN SAS : 250 614 € HT
 - HT :
 - Tranche ferme variante incluse : 218 274 € HT
 - Tranche optionnelle : 32 340 € HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111404-DE
Reçu le 25/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le